

PLU : on en sait un peu plus sur le calendrier

Un plan local d'urbanisme (PLU) ne s'élabore pas à la légère. Et pour cause, le document, qui régleme les droits à construire, engage le futur urbanistique d'une commune sur des dizaines d'années.

Le PLU d'Hyères ayant été annulé par le tribunal administratif de Toulon en décembre 2012⁽¹⁾, c'est le plan d'occupation des sols de 1999 (1985 pour Porquerolles), « quasiment obsolète », selon le député-maire, qui a été remis en vigueur. « J'aurais préféré que l'équipe précédente redépose un projet dès l'annulation du PLU. De ce fait, on a perdu 18 mois », regrette Jean-Pierre Giran.

« Nécessité absolue de refaire le PLU »

Arguant une « nécessité absolue » de refaire le PLU, notamment après les lois Grenelle de l'environnement 2012 et ALUR 2014, la municipalité a prescrit une nouvelle procédure le 27 juin 2014, trois mois après l'élection municipale.

Depuis septembre, le cabinet d'urbanisme Citadia, désigné après un appel d'offres, planche sur le diagnostic. Les conclusions de cet état des lieux du territoire sont attendues dans le courant du mois de mars, en matière de patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement...

Par ailleurs, les personnes publiques associées (services de l'État, chambres consulaires, collectivités locales) viennent de rendre leur « porté à connaissance ». Le processus est bien engagé. Les Hyérois sont associés à



Jean-Pierre Giran (mains croisées) et son équipe ont présenté hier les étapes successives devant aboutir à l'approbation du PLU, en juillet 2016.

(Photo Valérie Le Parc)

cette élaboration et nombreux sont déjà ceux qui ont fait valoir leurs demandes ou avis sur le registre d'expression prévu à cet effet, au service aménagement de la ville (1^{er} étage de la mairie centrale). Toute demande sera étudiée, le registre restant ouvert jusqu'à l'enquête publique.

Celle-ci aura lieu durant un mois, en avril - mai 2016, et donnera lieu à un avis du commissaire enquêteur. Bien avant cela, quatre ateliers thématiques seront organisés, avec les comités d'intérêt local, à partir de mai 2015. Deux réunions publiques se tiendront en mai puis en octobre 2015.

Une exposition sur le diagnostic territorial sera affichée dès la fin du mois de mars dans l'ex-Banque de France. Son contenu s'affinera progressivement avec l'élaboration du PLU. Enfin, le journal

municipal « Vivre Hyères » rendra compte, à chaque parution bimensuelle, de l'évolution du projet.

Approbation finale en juillet 2016

Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), clef de voûte du PLU, fera l'objet d'un débat au conseil municipal en novembre 2015. Un mois plus tard, le

PLU sera arrêté, voté par les élus communaux et transmis aux personnes publiques associées. L'enquête publique, au printemps 2016, devrait déboucher, sauf éventuels recours, sur une approbation finale en juillet 2016.

S. M.

1. Le tribunal a sanctionné une modification substantielle du projet après le vote du PLU en conseil municipal.

Les grandes lignes de l'élaboration du PLU

- Dynamiser la ville par la construction de logements (sur seulement 50 ha disponibles aux Rouglères, à la Crestade Demi-Lune et sur le plateau de Costebelle) ;
- Affiner la vocation touristique à travers une ré-

- flexion sur les plages privées et les hôtels ;
- Encourager le développement économique (zone du Roubaud) ;
- Actualiser les territoires par des modifications de zones, « mais à la marge, sans grande révolution ».